

# COMMUNE DE SAINT LOUP GEANGES

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2012

### PRESENTS

B. LACOMBRE, M. BAILLON, P. BALVAY, A. BONIN, O. FELTIN, J-F. GARNIER, Y. GROSPERRIN, M. LEBLANC, A. PENSIVY

Absents excusés : V. BENLALLI, I. CHARRY, P. FERREIRA (pouvoir à Y. GROSPERRIN), P. HABERTHUR (pouvoir à B. LACOMBRE), I. MASSON, L. POMMIER (pouvoir à M. LEBLANC)

### OBSERVATIONS SUR LE C.R. DE LA REUNION DU 27 NOVEMBRE 2012

Néant.

### FINANCES ET GESTION

#### Population

L'INSEE attribue à la commune pour 2013 une population de 1.596 habitants, qui sera prise en compte pour le calcul des dotations de l'Etat.

#### Finances publiques

On dénombre en Saône-et-Loire un flux annuel de 6 millions de documents papier échangés entre les communes et les trésoreries. Les envois dématérialisés devront être généralisés d'ici 2015, voire 2014 pour les communes ayant déjà opté pour des modules de paiement automatique des dépenses périodiques régulières.

#### Gestion budgétaire au 1<sup>er</sup> trimestre 2013

Le conseil délibère à l'unanimité en faveur de l'autorisation préalable de reconduction des dépenses avant le vote du budget 2013 en autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite des crédits inscrits au budget de 2012, ainsi que les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2012. Les crédits correspondants seront inscrits au budget de 2013 lors de son adoption.

### URBANISME ET TRAVAUX

#### Bâtiments

Le conseil entérine à l'unanimité le choix des entreprises suivantes pour les travaux d'aménagement de la mairie, qui commenceront début février 2013 au rez-de-chaussée après vidage des locaux et démontage des planchers en chêne en janvier par les soins des employés communaux :

Lot	Intitulé	Entreprise	Adresse	Offre € H.T.
1	Maçonnerie compris façades	Mairet	Saint Loup Géanges	49.823,10
2	Menuiseries extérieures	Hilarion	La-Chapelle-du-Mont-de-France	19.521,77
3	Menuiseries intérieures	Hilarion	La-Chapelle-du-Mont-de-France	14.754,58
4	Plâtrerie - Peinture	Samag	Simandre	40.974,69
5	Carrelage - Faïence	De Paiva	Chalon-sur-Saône	9.267,50
6	Plomberie - Sanitaires	Béjot	Bey	12.863,07
7	Electricité	Fèvre	Allerey-sur-Saône	30.225,00
<b>Total € H.T.</b>				<b>177.429,71</b>

#### Voirie, réseaux, signalisation

L'installation des radars pédagogiques est en cours.

Yves GROSPERRIN présente aux conseillers le bilan d'activités du SYDESL pour l'année 2011, ainsi que les évolutions intervenues en 2012. On retiendra en particulier la généralisation, qui sera achevée au printemps 2013, du Système d'Information Géographique (SIG) qui permettra prochainement la localisation informatique de tous les équipements ; la demande de remplacement de lampes d'éclairage public en panne se fera alors avec la plus grande précision par liaison informatique. Une réunion de présentation du SIG pour le secteur se tiendra à Chagny le vendredi 1<sup>er</sup> février de 14h30 à 17h00.

Le SYDESL fait part de difficultés avec le concessionnaire ERDF vis-à-vis du respect des clauses de la convention de concession pour l'acheminement. On notera cependant la reconduite en 2013 et 2014 du montant de l'aide de 490.000 € versée annuellement par le concessionnaire au titre de l'intégration des ouvrages dans l'environnement.

Le conseil choisit à l'unanimité de poursuivre le remplacement des lampes à vapeur de mercure par des lampes au sodium haute pression en acceptant pour 2013 l'offre du SYDESL d'un montant total de 10.034€ pour 24 lampes, la commune participant à hauteur de 50 %, soit 5.017 €.

Le conseil décide enfin à l'unanimité de généraliser dès janvier 2013 et pour les sept jours de la semaine la coupure nocturne de l'éclairage public entre 23h00 et 6h00 du matin, cette mesure engendrant une économie annuelle supérieure à 3.000 €.

### **P.L.U.**

Les conseillers ont reçu en séance un cahier détaillé leur permettant d'analyser la zone constructible parcelle par parcelle, en préparation de la réunion du 17 janvier à 15h00 en mairie avec les participants extérieurs habituels.

### **Assainissement**

Le conseil décide de s'en tenir au programme de diagnostic du réseau d'assainissement des eaux usées inclus dans le contrat de concession avec la Lyonnaise des Eaux, suivi de la mise en application des travaux de réhabilitation préconisés, sans prolonger les études sur une coûteuse modernisation d'un traitement par lagunage qui reste jusqu'à plus ample informé suffisant.

## **COMMUNICATION, ECOLE, NOUVELLES TECHNOLOGIES**

### **Comité des Fêtes**

Le comité s'est dissout en décidant de transférer au C.C.A.S son solde de trésorerie, charge au C.C.A.S. d'en réserver le montant à des achats en faveur de la vie associative dans la commune.

### **Restaurant scolaire**

La prestation s'est radicalement améliorée depuis le retour du directeur début novembre et donne désormais satisfaction. Le dispositif de suivi quantitatif et qualitatif piloté par Anne-Marie SAUVAGEOT et Damien BAUTHENEY est toutefois maintenu car il a prouvé son efficacité.

On relève une hausse de 10 % du nombre de repas servis par rapport à l'année précédente avec 108 repas par jour d'école contre 98 et 22 repas contre 20 les jours d'ouverture du centre de loisirs (mercredis et petites vacances).

### **Bulletin municipal**

En cours d'achèvement par Jean-Frédéric GARNIER, le bulletin du deuxième semestre sera diffusé avant la fin de l'année.

### **Vœux du maire**

La cérémonie des vœux de la municipalité, ouverte en particulier à tous les nouveaux arrivants dans la commune, est fixée au vendredi 11 janvier 2013 à 19h00 salle des Perrelles.

## **FORET ET ENVIRONNEMENT**

### **Affouage**

La distribution des lots sera complétée début janvier par la mise en vente des têtes de chênes, d'ores et déjà numérotées.

### **SIRTOM de Chagny**

La majeure partie des bacs de collecte est désormais équipée de puces de détection. Un pointage sur liste va permettre de parachever l'opération. Le SIRTOM a toutefois décidé de prolonger la période de test et de rodage du système sur toute l'année 2013, pendant laquelle on maintiendra la facturation forfaitaire actuelle, avant de passer au 1<sup>er</sup> janvier 2014 seulement à la redevance incitative avec une partie variable liée au nombre et à la contenance des bacs présentés à la collecte.